

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 AVRIL 2011

L'an deux mille onze, le 6 avril à 20 heures 30, le conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la commune de Massy, Centre Omnisports Pierre de Coubertin sis Avenue du Noyer Lambert sous la présidence de Monsieur Vincent DELAHAYE Président de la Communauté d'Agglomération Europ'Essonne.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. DELAHAYE Vincent Président, Mme PUECH Brigitte Vice-Présidente, M. FUNÈS Gérard Vice-Président, M. MALHERBE Guy Vice-Président, Mme KOSCIUSKO-MORIZET Nathalie Vice-Présidente, M. LECLERC Christian Vice-Président, M. NOURY Pascal Vice-Président, M. FLÉGEO Jean Vice-Président, M. MEUR Jean-Pierre Vice-Président, M. FONTENAILLE Dominique Vice-Président, M. QUAGHEBEUR Henry Vice-Président, Mme ALEXANDRE Odette Conseiller Communautaire, M. BATOUFFLET Patrick membre du Bureau, M. BÉTIN Rémi Conseiller Communautaire, M. BERNARDON Jean-François Conseiller Communautaire, Mme BERCHON Anne Conseiller Communautaire, Mme BESSE Geneviève Conseiller Communautaire, Mme BOUVIER Brigitte membre du Bureau, M. CARIS François Conseiller Communautaire, M. CHADEL Patrick membre du Bureau, M. CHINZI Jean-Louis Conseiller Communautaire, Mme CORP dit GENTI Valérie Conseiller Communautaire, M. CRUSE Jean-Pierre Conseiller Communautaire, M. DAUBE Claude Conseiller Communautaire, M. DECUGNIÈRE Dominique membre du Bureau, Mme DELPLANQUE Marie-Dominique Membre du Bureau, M. DE SOUSA José Conseiller Communautaire, M. DOUTRE Gérard Conseiller Communautaire (départ à 21 heures 15 pouvoir donné à M. DE SOUSA José), M. FIORI Henri Membre du Bureau, Mme FRERET Michèle Conseiller Communautaire, Mme HAMIDOU Marie Conseiller Communautaire, M. LACAMBRE Dominique Conseiller Communautaire M. LAFFARGUE Bernard Conseiller Communautaire, M. LEPELTIER Jacques Conseiller Communautaire, M. MAILLET Jacky Conseiller Communautaire, M. MARROUCHI Moustapha Conseiller Communautaire, M. MARTEAU Pierre Conseiller Communautaire, Mme MATAKOVIC Evelyne Conseiller Communautaire, M. PINTO Henrique Conseiller Communautaire, M. PLANÇON Jean-Claude Conseiller Communautaire, Mme RICHARDEAU Sylvianne Conseiller Communautaire, M. SCOUBE Christian Conseiller Communautaire, M. SEGBO Olivier Conseiller Communautaire, M. VINOLÈS José Conseiller Communautaire.

EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

M. BRUN Marcel
M. COUTE Gérard
M. SIROT Daniel
M. DA SILVA Victor
M. GUYADER Alain
Mme ROCHE Nathalie

pouvoir à Mme BERCHON Anne
pouvoir à Mme PUECH Brigitte
pouvoir à M. FONTENAILLE Dominique

SECRÉTAIRE : M. BÉTIN Rémi

ACCUEIL, OUVERTURE DE LA SÉANCE, CONSTATATION DU QUORUM

Le Président propose de désigner Monsieur Rémi BÉTIN, secrétaire de séance.

Le Conseil communautaire ne s'y est pas opposé.

SÉANCE

RAPPORT DE PRÉSENTATION DES DÉLIBÉRATIONS
ADOPTÉES PAR LE BUREAU COMMUNAUTAIRE ET DES
DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT DE LA CAEE AU
TITRE DES DÉLÉGATIONS CONSENTIES PAR LE CONSEIL
COMMUNAUTAIRE

Il est rendu compte aux Conseillers communautaires du rapport de présentation des délibérations adoptées en Bureau communautaire et des décisions prises par le Président.

AFFAIRES DÉLIBÉRATIVES

I - FINANCES - AU RAPPORT DE GUY MALHERBE -

1. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2011, REPRISE ANTICIPÉE DU RESULTAT ET VOTE DES TAUX.

Le présent projet de Budget Primitif 2011, soumis au vote de l'assemblée délibérante, traduit les Orientations Budgétaires débattues lors du Conseil communautaire du 23 mars 2011. Toutes les propositions validées à cette occasion sont reprises dans le document soumis au vote, en notant que certaines opérations ont été ventilées entre différentes imputations budgétaires.

L'une des caractéristiques de ce budget est son caractère estimatif : en effet, à ce jour, aucune notification de recettes ne nous est parvenue (fiscalité, DGF, etc.) en dépit des annonces du calendrier de mise en ligne des dotations de la DGCL. Une approche prudentielle a consisté dans la reconduction, à l'identique, des recettes de fiscalité perçues en 2010 (puisque en cas de baisse, le FNGIR jouera le rôle d'amortisseur). Il est donc plus que vraisemblable que des modifications significatives du budget devront intervenir au cours de l'année 2011. **Par ailleurs, le compte administratif de l'année 2010 n'est pas encore établi et il conviendra de reprendre le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dès qu'il sera arrêté.**

Une autre caractéristique de ce budget réside dans le fait que les dépenses prévues sont identifiées, depuis plusieurs mois maintenant, dans la Prospective Pluriannuelle en Investissement et Fonctionnement : dès lors, les choix politiques ayant été énoncés tout au long de l'élaboration du PPIF et discutés dans le cadre de la négociation du pacte financier, l'exercice de préparation budgétaire s'en est trouvé simplifié.

Ce projet de budget met en œuvre les dispositions du nouveau pacte financier de la CAEE votées à l'unanimité le 23 mars dernier s'agissant tant de la partie dépenses (déploiement du projet communautaire, minoration de l'AC, dotation de solidarité communautaire) que de la partie recettes (fonds de concours, recours à l'emprunt). Il n'intègre pas les subventions qui n'ont pas été notifiées à ce jour (ainsi, s'agissant du Contrat Communautaire avec le Département, aucune somme n'a été inscrite en recette pour le moment). L'excédent affiché dans ce projet (4 050 266 €) est estimatif (son montant réel sera sans doute supérieur) ; il sera repris en totalité au moment du vote du compte administratif.

Les recettes réelles de fonctionnement sont estimées à 91 827 415 €. Cette prévision intègre une estimation des recettes fiscales basée sur le même montant que l'an passée soit 59 M€ (compensation relai), des dotations, subventions et participations intégrant une baisse de la dotation d'intercommunalité (moins 200.000 € environ liée à la faiblesse du Coefficient d'Intégration Fiscale) pour 32 M€. Les autres recettes sont composées des autres produits de gestion courante (subventions et redevances pour 300 000 €).

Ces recettes permettent d'inscrire en dépenses de fonctionnement 95 877 681 € constitués :

- des attributions de compensations prévisionnelles (84 632 428 €) qui ont été minorées de l'évaluation des charges transférées à compter du 1^{er} janvier 2011 (444 031 €),
- de la Dotation de Solidarité Communautaire prévisionnelle (1 750 000 €),

- des charges à caractère général (2 854 972 €) incluant notamment des études pour 995 940 €,
- des charges de personnel (1 698 010 €),
- des charges de gestion courante (1 079 523 €) qui incluent une augmentation du crédit permettant d'attribuer des subventions et fonds de concours aux manifestations qui contribuent au rayonnement communautaire (+ 20 000 € par rapport à 2010),
- des charges financières (110 000 €),
- des charges exceptionnelles (863 491 €),
- des dotations aux amortissements (166 777 €),
- et du virement à la section d'investissement (1 692 102 €).

Un montant de 1 030 378 € a également été inscrit au titre des dépenses imprévues.

L'ensemble des dépenses de fonctionnement progresse, notamment, du fait de l'intégration des maisons de l'emploi (12 agents transférés en totalité et 3 agents mis à disposition à temps partiel auxquels s'ajoutent des frais de fonctionnement courants liés aux bâtiments, aux prestations réalisées, etc.). Un autre poste de dépense supplémentaire réside dans l'intégration du coût en année pleine de la navette et du crédit-bail pour les locaux d'Europ'Essonne.

Les dépenses de la section d'investissement (chapitre 23 essentiellement) se composent d'un volet important en faveur du déploiement du Très Haut Débit : 3 000 000 € sont inscrits à titre de cofinancement du programme (subvention d'investissement) en plus des études (en fonctionnement). L'opération gare routière constitue le second élément significatif avec une dépense de 3 560 000 € ; une recette est prévue également pour 1 081 035 € correspondant à une partie du solde du fonds de concours de 50 % des dépenses HT nettes à charge de la CAEE à verser par la commune de Massy ; sachant que, dès la production du Décompte Global et Définitif de l'opération (septembre 2011) la CLECT sera amenée à procéder à l'évaluation de cette opération.

Parmi les dépenses d'investissement, le budget 2011 intègre un volume d'études opérationnelles, de prestations intellectuelles et une provision pour des acquisitions foncières pour le projet de requalification des ZAE pour 1 064 536 €, ainsi que la poursuite du schéma directeur des circulations douces (96 000 €). Quant au PLH, il est inscrit en dépenses de fonctionnement et d'investissement pour un même montant de 233 491 € (en attendant la définition des actions qui seront à réaliser en 2011) tandis qu'en recettes la CAEE percevra, pour la première fois, le produit des amendes de la loi SRU estimé à 466 981 €. Le déficit d'investissement 2010, estimé à 3 534 073 €, est également inclus avec son financement en recettes d'investissement.

Le montant total des dépenses d'investissement s'élève ainsi à 11 397 653 € (dont des restes à réaliser pour 652 118 € et 7 080 462 € de dépenses d'équipement). Leur financement est assuré par le virement de la section de fonctionnement (1 692 102 €), les recettes du fonds de compensation de la TVA (366 222 €), les amortissements (166 777 €), les subventions et fonds de concours (1 064 000 €) et une prévision de recours à l'emprunt de 3 952 361 € qui sera réalisé au plus vite.

Enfin, comme l'an passé, ce budget 2011 intègre la dette communautaire liée aux deux contrats de prêt souscrits par la commune de Villebon-sur-Yvette pour la pépinière d'entreprises APIS et transférés à la Communauté d'Agglomération (110 000 € d'intérêt et 131 000 € de remboursement de capital).

Conformément aux simulations réalisées dans le cadre de l'élaboration de la prospective financière, c'est la reprise anticipée partielle de l'excédent de l'exercice 2010 qui permet d'assurer l'équilibre de ce budget, en attendant les informations précises relatives aux recettes réellement susceptibles d'être perçues par la CAEE.

S'agissant des taux des impôts nécessaires à l'équilibre budgétaire (Cotisation Foncière des Entreprises), ils ont été considérés comme inchangés par rapport à l'année 2010. La CAEE n'ayant pas, à ce jour, mis en place de fiscalité additionnelle, son pouvoir de taux ne s'applique pas, pour le moment, aux autres impôts qui lui ont été transférés au titre de la suppression de la taxe professionnelle.

Prenant en considération l'avis de la commission des finances qui s'est réunie le 4 avril 2011, il est proposé aux membres du Conseil communautaire :

1. d'approuver la présentation par nature du Budget Primitif principal de l'exercice 2011, et d'adopter le Budget Primitif 2011 dont la balance se présente ainsi :

BUDGET PRINCIPAL

DÉPENSES

	RÉEL	ORDRE	TOTAL
FONCTIONNEMENT	94 018 801	166 777 <u>Virement : 1 692 102</u>	95 877 681
INVESTISSEMENT	11 397 653		11 397 653
TOTAL	105 416 454	1 858 879	107 275 334

RECETTES

	RÉEL	ORDRE	TOTAL
FONCTIONNEMENT	91 827 415	4 050 266 (reprise anticipée partielle excédent 2010)	95 877 681
INVESTISSEMENT	9 538 774	166 777 <u>Virement : 1 692 102</u>	11 397 653
TOTAL	101 366 189	5 909 145	107 275 334

2. de ne pas modifier le taux de la Contribution Foncière Economique appliquée sur le territoire de la CAEE,
3. d'approuver la reprise du résultat à hauteur de 4 050 265,96 € estimé sur la base des éléments suivants :
 - le résultat de fonctionnement estimé pour l'année 2010 est de 8 236 456,91 €,
 - le déficit d'investissement estimé pour l'année 2010 est de 3 534 072,77€,
 - les restes à réaliser de l'année 2010 sont estimés à 652 118 €.

DÉCISION ET VOTE DU CONSEIL : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

II – TRANSPORTS - AU RAPPORT DE GERARD FUNES –

1. DEBAT PUBLIC INTERCONNEXION SUD LGV – CONTRIBUTION DE LA CAEE.

Le débat sur l'interconnexion sud LGV se déroule du 9 décembre 2010 au 20 mai 2011 avec une suspension du 20 février au 3 avril, pour causes d'élections cantonales. Le projet soumis au débat consiste à créer une liaison dédiée aux TGV reliant le réseau Atlantique au reste du réseau. Actuellement, les TGV dits Intersecteurs (de province à province) circulent sur les voies classiques également utilisées par les RER C et le fret. Les RER en retard impactent les TGV et vice-versa. Un projet de barreau d'interconnexion directe entre Massy et le réseau Est, à l'étude depuis plusieurs années, est donc indispensable.

RFF, maître d'ouvrage de ce projet, propose 3 familles de tracés : un tracé direct (18 km en tunnel), un jumelage avec la ligne existante Massy-Valenton (16 ou 19 km) et un tracé vers Sénart (31 km, essentiellement en tunnel).

La création d'une gare à proximité de l'aéroport international d'Orly est une constante dans les 3 familles. 4 localisations sont possibles : au plus près des aéro-gares, dans le futur quartier d'affaires Cœur d'Orly, à Pont-de-Rungis, ou à Rungis-la-Fraternelle. Pour les 3 dernières, le système ORLYVAL serait étendu.

La réalisation du barreau n'entraînera pas un vrai gain de temps de parcours, environ 2'30. En revanche elle permettra de développer l'offre des TGV Intersecteurs tout en améliorant leur régularité, ainsi que celle des RER. Ce projet renforce l'intermodalité entre le train et l'avion et poursuit la logique de délestage des gares terminus parisiennes pour le réseau TGV.

Selon les scénarii, le coût varie entre 1,4 et 3,3 milliards d'€. Pour l'instant ce projet n'est pas financé. Si RFF, à l'issue du débat public, décide de poursuivre, sa mise en service pourrait intervenir à l'horizon 2020-2025. Le projet de requalification du tracé actuel entre Massy et Valenton (création de voies supplémentaires) n'est pas, non plus, confirmé et financé.

La CAEE souhaite participer au débat public par la production d'un cahier d'acteur. Un tracé rapide, dissocié du réseau RER, respectueux des riverains et du paysage, est primordial (scénario A). Une gare TGV à Orly, au plus près des aéro-gares, semble la meilleure solution aux attentes des voyageurs en correspondance entre le train et l'avion.

Les solutions techniques, présentées dans le dossier du débat public, ne sont pas assez précises sur le secteur de Massy, notamment sur le raccordement entre le réseau TGV Atlantique et la future infrastructure en souterrain. Des attentes sont exprimées dans la contribution.

Vu l'avis de la commission Transport en date du 10 mars 2011, il est donc proposé aux membres du Conseil communautaire d'approuver la contribution d'Europ'Essonne au débat sur l'interconnexion sud LGV.

DÉCISION ET VOTE DU CONSEIL : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET n'ayant pas pris part au vote)

III- ACTION SOCIALE, LOGEMENT ET POLITIQUE DE LA VILLE - AU RAPPORT DE DOMINIQUE FONTENAILLE-

1. ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION 2011 A L'ASSOCIATION ATOUT PLIE ET APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS.

Atout PLIE a pour mission d'assurer la mise en cohérence des politiques d'insertion à destination des jeunes de 16 à 25 ans, ayant un niveau de formation inférieur ou égal à V, des bénéficiaires du RSA ou de l'Allocation de Parent Isolé (A.P.I.) et des demandeurs d'emploi de longue durée. Outre la CAEE, cette structure intervient sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay, de la Communauté de Communes du Pays de Limours et sur les villes des Ulis et de Marcoussis. Elle suit en moyenne 850 personnes par an. La valeur ajoutée du PLIE réside dans sa méthode : coordination des parcours d'insertion, diagnostic partagé débouchant sur des contrats d'objectifs annuels, mutualisation des moyens, accompagnement individualisé avec référent unique.

Par application de la délibération N°EE2008.12.03 portant reconnaissance de l'intérêt communautaire et par délibération N°EE2009.01.02 du Conseil communautaire du 4 février 2009, la CAEE a demandé à adhérer à la structure associative « Atout PLIE nord ouest 91 ». Suite à l'acceptation de cette adhésion par l'association, des délégués représentants la CAEE au PLIE ont été désignés.

Pour l'année 2010, la CAEE a versé la somme de 56 107,13 € pour une adhésion effective à partir du 5 mai 2010. 50 personnes ont ainsi bénéficié du suivi PLIE.

Le coût d'adhésion par habitant pour l'année 2009 était de 0.45 €. En 2010 il a été défini à 0.65 €. Pour 2011, le Conseil d'Administration du 17 décembre 2010, l'a fixé à 0,80 € par habitant, soit 105 217,60 € pour les 131 522 habitants d'Europ'Essonne (indice Insee 2008).

Pour information, il est porté à connaissance des élus communautaires que les dépenses consacrées par la CAEE à l'insertion par l'économie comprennent également 76 461,75 € de valorisation salariale correspondant au temps dédié des conseillers emplois pour les suivis des bénéficiaires du PLIE., soit 1,5 équivalent temps plein réparti sur 5 conseillers emploi.

Le nombre de bénéficiaires suivis étant fixé à 160 pour 2011, la participation moyenne d'Europ'Essonne est donc de 1 135,49 € par personne, pour un parcours d'environ 18 mois.

Sur avis favorable de la commission Action Sociale et Politique de la Ville, réunie le mercredi 16 mars 2011, il est proposé aux membres du Conseil communautaire d'approuver la reconduction de l'adhésion de la CAEE à Atout PLIE et d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer la convention d'objectifs et de moyens pour 2011 fixant à 160 le nombre de personnes inscrites dans un parcours vers l'emploi dans le cadre du PLIE à suivre en 2011, avec un objectif de 50 % des bénéficiaires engagés dans un emploi durable (plus de 6 mois) ou une formation qualifiante à l'issue du parcours PLIE et d'accorder, selon les termes de la convention d'objectifs et de moyens, la subvention 2011 de 105 217,60 € à l'association Atout Plie Nord Centre Essonne.

Les crédits sont prévus au budget 2011 au chapitre 65/6574.

DÉCISION ET VOTE DU CONSEIL : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2. ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION 2011 A L'ÉCOLE DE LA DEUXIÈME CHANCE ET APPROBATION DE LA CONVENTION TRIENNALE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS.

L'Ecole de la Deuxième Chance est un outil d'insertion sociale et professionnelle au service des jeunes adultes du territoire d'Europ'Essonne, sortis du système scolaire sans diplôme ni qualification et rencontrant de lourdes difficultés d'insertion. Son objectif est l'accès à l'emploi.

Les jeunes, toujours volontaires, sont orientés vers cette structure par les missions locales, services locaux d'insertion et de prévention, la protection judiciaire de la jeunesse et la mission générale d'insertion de l'Éducation Nationale. Ils peuvent également y être intégrés sur leur propre initiative.

Par délibération N°EE2008.12.07 du 17 décembre 2008, la CAEE a demandé son adhésion à l'association E2C, formalisée dans une convention d'objectifs et de moyens.

La contribution financière annuelle de la CAEE ainsi que celle de la CAPS et de la ville des Ulis, est affectée au site de Courtaboeuf. Elle a été progressive : 40 000 € pour 2008, 50 000 € pour 2009 et 60 000 € pour 2010 afin de soutenir l'ouverture de cette seconde école.

- **En 2009**, 29 stagiaires ont bénéficié de cette école soit une participation moyenne de 2 068 € par stagiaire suivi pour 1 150 h d'heures/stagiaire.
- **En 2010**, 33 stagiaires ont bénéficié de cette école soit une participation moyenne de 1 818 € par stagiaire suivi pour 1 150 h d'heures/stagiaire, soit 32.35% des effectifs de Courtaboeuf (102 stagiaires en tout), Courtaboeuf représentant 44.93% du public de l'association.

Le taux de sorties positives (emploi ou formation diplômante) est de 68%.

Cependant, un effort doit être consenti par la mission locale dont l'action se situe toujours en dessous du niveau du nombre d'orientations escompté.

Compte tenu de l'évaluation positive des 3 premières années de fonctionnement de la structure, et de la réalisation des objectifs fixés dans la première convention -à savoir 20% de fréquentation issue d'Europ'Essonne-, sur avis favorable de la commission Action Sociale et Politique de la Ville du 16 mars 2011, il est proposé aux membres du Conseil communautaire :

- de poursuivre le soutien apporté par la CAEE à l'Ecole de la 2^{ème} Chance en lui attribuant une subvention de 60.000 € pour l'année 2011,
- d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer la nouvelle convention triennale d'objectifs et de moyens. Cette convention soumet le versement de la subvention de 60 000 € à la réalisation de l'objectif croissant par année de participation de 35% puis 40% du public de nos dix communes au cursus proposé par l'école.

Les crédits sont prévus au budget 2011 au chapitre 65/6574.

Villes CAEE	stagiaires présents ou entrés en 2010
Ballainvilliers	0
Champlan	0
Chilly-Mazarin	7
Epinay-sur-Orge	0
La Ville du Bois	1
Longjumeau	6
Massy	11
Morangis	4
Saulx-les-Chartreux	1
Villebon-sur-Yvette	3
Total jeunes originaires CA Europ'Essonne	33
Total Jeunes Courtaboeuf	102

DÉCISION ET VOTE DU CONSEIL : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SOLLICITER LES SUBVENTIONS FSE ET POLITIQUE DE LA VILLE POUR LA MAISON DE LA CRÉATION D'ENTREPRISES ET POUR LES ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT À L'EMPLOI

Le budget 2010 (pour 6 mois de fonctionnement) de la **Maison de la Création d'Entreprises** s'est établi à 57 245 €. Sur cette base, la MCE a obtenu, pour l'année 2010, deux subventions :

- 25 000 € du Fonds Social Européen pour son action « d'information/sensibilisation auprès d'un public élargi permettant de susciter et de détecter un potentiel local de créateurs d'entreprise auprès de personnes n'ayant pas facilement accès à ce parcours d'insertion notamment les personnes résidant dans les quartiers en géographie de politique de la ville, les lycéens des sections techniques et professionnelles, les étudiants, les seniors, les femmes en reprise d'activité... ».
- 20 000 € de l'Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des chances, sur l'appel à projet Politique de la Ville au titre de l'ensemble de son activité (actions de sensibilisation, accueil des porteurs de projet, accompagnement individuel, ateliers collectifs de futurs créateurs).

Le service Insertion Emploi, qui regroupe les structures emplois du territoire transférées au 1^{er} janvier 2011, propose, au sein de la Maison de l'Emploi Intercommunale de Longjumeau, des actions financées par le Fonds Social Européen depuis 2004 : ateliers collectifs d'Accès à l'Emploi correspondant à l'axe 2.1.3 « amélioration de l'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi ». L'ouverture de ces ateliers aux autres communes de l'agglomération permet de solliciter une subvention de 55 375 € pour un coût total d'opération de 110 750 €.

Ces ateliers sont également financés par une subvention politique de la ville au titre du CUCS communal à hauteur de 20 000 €, le reversement s'effectuant par la commune de Longjumeau à la Communauté d'agglomération en attendant que la CAEE soit cosignataire du prochain CUCS.

Sur avis favorable de la commission Action Sociale et Politique de la Ville du 16 mars 2011, il est proposé aux membres du Conseil communautaire d'autoriser M. le Président ou son représentant à solliciter des subventions auprès du Fonds Social Européen, auprès de l'Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des chances, mais également auprès de tout autre partenaire susceptible de contribuer au financement des actions entreprises par le service Insertion Emploi ainsi que par le service Maison de la Création d'Entreprises de la Communauté d'Agglomération Europ'Essonne.

DÉCISION ET VOTE DU CONSEIL : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

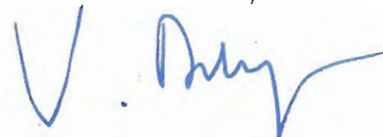
VI- FIXATION DU LIEU DU PROCHAIN CONSEIL COMMUNAUTAIRE - AU RAPPORT DU PRESIDENT-

Il est proposé de réunir à 20 heures 30, à Saulx-Les-Chartreux, à l'école Primaire « Anatole France » sise rue du Château, le prochain Conseil communautaire, qui aura lieu le **mercredi 29 juin 2011**.

DÉCISION ET VOTE DU CONSEIL : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "V. Delahaye".

Vincent DELAHAYE